



Votants : 79

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - AVENANT N°10 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS URBAINS COLLECTIFS ET DURABLES

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaires absentes :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

Titulaire absent excusé :

Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 27 MARS 2023

TRANSPORTS ET MOBILITÉ - AVENANT N°10 AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DU RÉSEAU DE DÉPLACEMENTS URBAINS COLLECTIFS ET DURABLES

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Sur proposition du Président,

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public,

La Communauté d'Agglomération du Niortais, Autorité Organisatrice des Transports Urbains, a confié à la Société Transdev Niort Agglomération l'exploitation de son réseau de transport par contrat de Délégation de Service Public signé le 30 mars 2017 pour une durée de six années, du 1er avril 2017 au 31 mars 2023.

Afin de prendre en compte les évolutions apportées au Contrat de Délégation de Service

- La prolongation du contrat du 1^{er} avril au 31 décembre 2023
- L'intégration de l'option 2 Reprise de la centrale de mobilité de l'ex SMTDS du 1^{er} avril au 31 décembre 2023
- La réduction de 50 % de la CVAE (intégrée dans la contribution de la prolongation)
- La prolongation de la location financière des véhicules y compris TPMR du 1^{er} avril au 31 décembre 2023 (intégrée dans la contribution de la prolongation)
- La mise à jour de l'état du parc de véhicules
- La mise à jour du programme pluriannuel des investissements
- La mise à jour de la redevance d'usage (intégrée dans la contribution de la prolongation)

L'impact de l'avenant 10 y compris rescrit fiscal et options sur la contribution financière forfaitaire de la CAN versée au Délégué est de +9.282.277€ de contribution financière forfaitaire pour 2023 :

- 128.115 € du 1^{er} janvier au 30 mars 2023
- 9.154.162 € du 1^{er} avril au 31 décembre 2023

Les impacts de l'avenant 10 se décomposent comme suit :

- 8.597.733 € de prolongation de contrat du 1^{er} avril au 31 décembre 2023
- + 5.828 € de CVAE (réduite à 50%) du 1^{er} avril au 31 décembre 2023
- + 19.327 € de prolongation de la location financière de 2 véhicules (1 car et 1 minibus TPMR) (coût de sous-traitance) du 1^{er} avril au 31 décembre 2023
- 629.305 € de redevance d'usage pour 12 mois de 2023
 - Dont 157.326 € du 1^{er} janvier au 31 mars 2023 (3/12)
 - Dont 471.978 € du 1^{er} avril au 31 décembre 2023 (9/12)
- - 29.211 € de régularisation de la redevance d'usage estimée du 1^{er} janvier au 31 mars 2023
- 59.296 € pour l'option 2 levée le 1^{er} janvier 2019 reprenant la centrale de mobilité de l'ex SMTDS (*pour la période du 1^{er} janvier au 30 mars 2023, le montant a été levé par lettre recommandée de janvier 2019*)

	Du 1er janvier au 30 mars 2023	Du 1er avril au 31 décembre 2023	TOTAL 2023
Impacts de l'avenant 10 - contribution financière forfaitaire			
TOTAL CFF après Avenant 9	2 978 622 €		2 978 622 €
Prolongation du contrat du 1 ^{er} avril au 31 décembre 2023		8 597 733 €	8 597 733 €
Réduction de la CVAE de 50%		5 828 €	5 828 €
Prolongation de la location financière de 2 véhicules (1 car et 1 minibus TPMR)		19 327 €	19 327 €
Redevance d'usage réelle 2023	157 326 €	471 978 €	629 305 €
Redevance d'usage estimée supprimée	- 29 211 €		- 29 211 €
Impact de l'avenant 10	128 115 €	9 094 866 €	9 222 981 €
Option 2 Centrale de mobilité reprise de l'ex SMTDS du 1er avril au 31 décembre 2023		59 296 €	59 296 €
Impact de l'avenant 10 yc option 2	128 115 €	9 154 162 €	9 282 277 €
TOTAL CFF après Avenant 10	3 106 737 €	9 154 162 €	12 260 899 €
Compensations tarifaires après Avenant 10	470 685 €	1 244 745 €	1 715 430 €
Total de la participation financière de l'autorité délégante	3 577 422 €	10 398 906 €	13 976 329 €

Source : Avenant 10 DSP Annexes contractuelles – Onglet Impact Avenant 10 + Option 2.xls

Récapitulatif de la participation financière totale de l'autorité délégante pour 2023 :

La participation financière de l'autorité délégante pour l'année 2023 (12 mois) s'élève à **13.976.329€** décembre 2016 :

- **12.260.899€ décembre 2016 de contribution financière forfaitaire :**
 - o 3.106.737 € de contribution du 1^{er} janvier au 30 mars
 - o 9.154.162 € de contribution du 1^{er} avril au 31 décembre
- **1.715.430 € HT décembre 2016 de compensations tarifaires :**
 - o 470.685 € HT de compensation tarifaire du 1^{er} janvier au 30 mars
 - o 1.244.745 € HT de compensation tarifaire du 1^{er} avril au 31 décembre.

	Du 1er janvier au 30 mars 2023	Du 1er avril au 31 décembre 2023	TOTAL 2023
Impacts de l'avenant 10 yc option 2 - contribution financière forfaitaire			
CFF € déc 2016	3 106 737 €	9 154 162 €	12 260 899 €
Compensations tarifaires €Déc 2016 HT	470 685 €	1 244 745 €	1 715 430 €
Participation Totale de l'autorité délégante au titre de l'avenant 10 € HT déc 2016	3 577 422 €	10 398 906 €	13 976 329 €

Source : Avenant 10 Annexes contractuelles Onglet Recap Part Fin 2023.xls

La contribution financière forfaitaire après Avenant 10

Au total sur la durée du contrat 2017 – 2023, la contribution financière forfaitaire s'élève après Avenant 10 à **80.222.450 €** valeur décembre 2016.

L'impact des 10 avenants passés est de :

- **+14.864.652 €** valeur décembre 2016,
- soit **+22,7%** d'impact des 10 avenants sur le contrat initial de DSP y compris prolongation du contrat (+13,1%) rescrit fiscal (+3,9%), options 2, 4 et 5 (0,6%),
- par rapport à **65.357.798 €** de contribution du contrat initial.

L'**impact net des avenants** (hors options, hors rescrit fiscal et hors prolongation du contrat du 1/04/2023 au 31/12/2023) est de **5% sur la durée totale du contrat**.

Période - CFF en Euros Décembre 2016	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité déléguée - Contrat initial	CFF Contrat initial + Option 2 (levée par lettre recommandée) + Option 4 + Option 5	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité déléguée APRES Avenant 9 yc Options 2 & 4 & 5	Avenant 10 - CFF euros Décembre 2016	Contribution financière forfaitaire de l'Autorité déléguée APRES Avenant 10 yc Options Options 2 & 4 & 5	impact des 10 avenants + yc Options 2 & 4 & 5
Du 1er avril au 31 décembre 2017	9 282 288 €	9 279 671 €	9 433 838 €		9 433 838 €	151 550 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2018	10 521 235 €	10 516 674 €	10 879 043 €		10 879 043 €	357 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2019	10 455 694 €	10 526 083 €	11 365 502 €		11 365 502 €	909 808 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2020	10 533 608 €	10 503 743 €	11 601 303 €		11 601 303 €	1 067 695 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2021	10 908 391 €	11 067 917 €	12 389 478 €		12 389 478 €	1 481 087 €
Du 1er janvier au 31 décembre 2022	10 912 826 €	11 037 919 €	12 292 387 €		12 292 387 €	1 379 561 €
Du 1er janvier au 31 mars 2023	2 743 756 €	2 783 394 €	2 978 622 €	128 115 €	3 106 737 €	362 981 €
Du 1er avril au 31 décembre 2023				9 094 866 €	9 154 162 €	9 154 162 €
TOTAL	65 357 798 €	65 715 401 €	70 940 173 €	9 222 981 €	80 222 450 €	14 864 652 €
% Avenant / Contribution initiale + options 2+4+5			8,0%	14,0%	22,7%	22,7%
Km commerciaux	16 386 811		16 885 551		18 254 643	
Contribution / km commercial	3,99 €		4,2 €		4,4 €	
Dont poids des options 2 + 4 + 5						416 899 €
						0,6%
Dont Impact du Rescrit fiscal (redevance d'usage = 50% dot Amort Biens)						2 548 791 €
						3,9%
Dont impact prolongation du contrat						8 622 888 €
						13,1%
Dont Impact net des avenants hors options, hors rescrit fiscal et hors prolongation du contrat du 01/04/2023 au 31/12/2023						3 276 074 €
						5,0%

Source : Avenant 10 Annexes contractuelles Onglet Synthèse CFF.xls

Ces montants sont en valeur décembre 2016, sans TVA. La contribution financière suit la réglementation et la jurisprudence en vigueur en matière de TVA.

Les crédits sont inscrits au budget annexe Transport 2022.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le texte de l'avenant n°10 au contrat de Délégation de Service Public entre la CAN et Transdev Niort Agglomération,
- Autorise le Président, ou le Vice-Président Délégué, à signer cet avenant.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 79

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Alain LECOINTE

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué